



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six, le lundi 14 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
08/09/2026

DATE D'AFFICHAGE
08/09/2026

Mme Sonia LAGARDE	Mme Laurence GALINIE
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Tuilogona O'CONNOR
Mme Mimsy DALY	Mme Caroline COGNET
M. Tristan DERYCKE-ANDREANI	Mme Laure TRABELSI
Mme Chantal BOUYE	Mme Anne-Laure POMMELET
M. Patrick GUILLON	M. Pierre MESTRE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Julien TRAN AP
M. Maxim BANCK	Mme Naïa WATEOU
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Charlotte THAIAWE
M. Warren NAXUE	M. Nicolas BRIGNONE
Mme Kimberley BARONI	M. Arthur LETOURNEULX
M. Emmanuel BERART	M. Yann WAKA-AWA
Mme Pascale SERVENT	M. Cael NORMANDON
M. Marc ZEISEL	Mme Virginie RUFFENACH
Mme Janine BAJON	M. Jordan COURTOT
M. Francis MALUIA	Mme Julie NGUYEN
M. Jean SAUSSAY	M. Ludovic TALIA
M. Marc LE LEIZOUR	M. Olivier THUPAKO
M. Jonas TAOFIFENUA	M. Philippe DUNOYER
Mme Suzanne ROESTAM	M. Yanis OUAMROUCHE
Mme Pascale LEMEDIONI	M. Michel DESMEUZES
Mme Christiane SARIDJAN	
M. Philippe BLAISE	
Mme Hélène ARNOUX	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de : 53
conseillers en exercice

Nombre de présents : 45

Nombre de votants : 52
(7 procurations)

M Jérémie KATIDJO

Mme Anne-Christine CHIMENTI
M. Alexandre MACHFUL
Mme Vaimoe ALBANESE
M. Yan SIVI
M. Rayann LACHENY
Mme Veylma FALAE
Mme Sandra HEMA

Monsieur Maxim BANCK a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-1186
attribuant des subventions à divers groupements et associations
à caractère sportif au titre de l'année 2026

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 14 septembre 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2026/291 du 3 mars 2026 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2026,

VU les demandes de subvention en date des 25 et 30 avril, 11 et 27 mai, 9 juin et 1, 8, 9, 28 juillet 2026,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/113 du 28 août 2026,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport (csjcs) entendue en séance du 2 septembre 2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées des subventions pour un montant total d'un million trois cent cinquante mille (1 350 000) francs CFP aux huit groupements et associations à caractère sportif suivants :

COMITÉ TERRITORIAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE NOUVELLE-CALÉDONIE (CTOS-NC) Pour l'organisation du « Beach Sport Festival » les 24 et 25 octobre 2026	200 000 francs CFP
TENNIS CLUB DU MONT-COFFYN Pour l'organisation de la « Casino Padel Cup » du 30 novembre au 5 décembre 2026	200 000 francs CFP
COMITE REGIONAL D'ÉQUITATION Pour l'organisation de la « Semaine du Cheval »	200 000 francs CFP

du 23 au 25 octobre 2026

COMITÉ DE DISTRICT DE CRICKET DE NOUMÉA Pour l'organisation de la « Coupe de tournoi de cricket » les 26 et 27 septembre 2026	100 000 francs CFP
---	--------------------

SPORTEAM Pour l'organisation du « Run and Bike » le 8 août 2026	100 000 francs CFP
---	--------------------

CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN Pour l'organisation du « No Woman No Sail » les 5 et 6 septembre 2026	100 000 francs CFP
--	--------------------

CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN Pour l'organisation de la « Ludik Cup » du 14 au 16 octobre 2026	100 000 francs CFP
---	--------------------

COMITÉ TERRITORIAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE NOUVELLE-CALÉDONIE (CTOS-NC) Pour l'organisation du Défi Sport Jeune le 5 août 2026	100 000 francs CFP
--	--------------------

CLUB OLYMPIQUE DE NOUMÉA Pour l'organisation d'un « Tournoi de football U11/U13 » les 1 ^{er} et 2 août 2026	100 000 francs CFP
--	--------------------

CLUB OLYMPIQUE DE NOUMÉA Pour l'organisation d'un « Tournoi de football U17 » les 2 et 3 octobre 2026	100 000 francs CFP
---	--------------------

LIGUE CALÉDONIENNE DE TENNIS DE TABLE Pour l'organisation de la découverte et fidélisation au para tennis de table	50 000 francs CFP
---	-------------------

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2026, chapitre 65 « Charges de gestion courante ».

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20260914-13263-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 16 septembre
2026

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 SEPTEMBRE
2026

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 16 septembre 2026

Le secrétaire de séance,



Monsieur Maxim BANCK

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DVCES (SMS)	1
- SGL	1
- MISE EN LIGNE	1